



Nancy, le 05 juin 2026

Communiqué intersyndical - Nouveau règlement de gestion des contractuels

Depuis plusieurs mois, la gouvernance de l'Université de Lorraine s'est engagée dans une refonte profonde du règlement de gestion des personnels contractuels BIATSS. Ce texte, construit après la fusion des universités en 2012 et fruit d'un important travail de concertation avec les organisations syndicales, a permis pendant plus de dix ans d'offrir un cadre relativement harmonisé, protecteur et équitable pour plusieurs centaines d'agentes et d'agents.

La réforme proposée aujourd'hui est présentée comme une modernisation des pratiques RH et une harmonisation des procédures de recrutement, d'évaluation et de gestion des carrières. Pourtant, derrière ces objectifs affichés, des changements majeurs apparaissent. Le projet rompt avec le principe qui visait jusqu'à présent à rapprocher les conditions de rémunération et d'évolution de carrière des personnels contractuels de celles des personnels titulaires.

Le nouveau dispositif accorde une place beaucoup plus importante à l'évaluation individuelle et à l'appréciation managériale. Cette évolution risque de créer des différences de traitement entre collègues exerçant les mêmes missions, selon leur composante, leur service ou leur encadrement. Les modalités concrètes d'application restent par ailleurs encore floues sur de nombreux points, ce qui suscite de fortes interrogations parmi les personnels comme au sein des services.

Dans un contexte de sous-financement chronique de l'enseignement supérieur et de fortes tensions budgétaires, nous craignons également que cette réforme constitue un levier d'économies reposant principalement sur les personnels contractuels. Malgré des mois de débats, ce projet demeure inachevé, porteur d'incertitudes et de risques d'inégalités entre personnels. Un texte aussi important ne peut être imposé dans la précipitation ni sans un consensus réel, aujourd'hui inexistant. Vos organisations syndicales s'y opposent en l'état et continueront à défendre les garanties collectives, l'équité et les droits de toutes les agent·es